



## AIDE AUX FESTIVALS ET MANIFESTATIONS

Dans le cadre de sa politique culturelle et en adéquation avec les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la Région Normandie soutient des festivals de toutes disciplines.

Par son intervention, la Région souhaite veiller :

- aux événements générateurs de lien social et participant de la démarche des droits culturels, au rééquilibrage de l'offre culturelle sur les territoires
- à l'équilibre des disciplines notamment en prenant en compte les esthétiques peu représentées
- aux démarches favorisant la création originale

### Quel est l'objectif :

Ce dispositif vise à irriguer les territoires d'événements porteurs de sens, façonnant l'identité culturelle de la Normandie, favorisant leur appropriation par les Normands et l'attractivité de la région dans et hors de ses frontières.

### Définition d'un festival pour la Région

Un festival culturel repose sur la rencontre du public avec la création artistique dans un lieu et un temps donnés. Il relève d'une **dimension festive et conviviale**, s'adresse à tous les publics et il s'inscrit dans un territoire.

Les salons du livre et parcours d'art contemporain sont considérés comme des festivals. Dans tous les cas, un festival ne saurait se réduire à une journée, il se distingue d'une saison culturelle à l'année ou d'un cycle thématique dans le cadre d'une programmation régulière.

### Qui sont les bénéficiaires :

Associations, collectivités territoriales, établissements publics.

### Caractéristiques de l'aide :

#### Conditions d'éligibilité pour tous les festivals :

- Programmation exclusive d'artistes professionnels rémunérés
- Programmation d'artistes/d'équipes artistiques de Normandie
- Respect de la législation et des obligations sociales, de la réglementation liée à la sécurité (SIAP, etc...)
- Budget cohérent avec des sources de financements diversifiés, dont un soutien constaté de l'échelon départemental.
- Recours à l'embauche de techniciens en région ainsi qu'aux producteurs/fournisseurs locaux et entreprises régionales

#### Ne sont pas éligibles :

- Les événements dont la durée est inférieure à 2 jours ou supérieure à 6 mois
- Les événements relevant de l'animation locale ou strictement touristique
- Les saisons culturelles à l'année ou d'un cycle thématique dans le cadre d'une programmation régulière.

- Les événements relevant de la pratique « amateur » ou les événements dont le cœur est la mise en œuvre de stages, masterclass, workshops.

Attention l'éligibilité n'entraîne pas automatiquement l'octroi d'une subvention.

### Trois typologies de festivals soutenus :

#### 1. Les festivals rayonnants

A rayonnement international et national : par leur forte participation à la renommée culturelle et l'attractivité de la Normandie, leur reconnaissance dans les réseaux nationaux et internationaux, leur forte fréquentation, la provenance significative des publics au delà des frontières normandes, leur potentiel touristique élevé.

#### 2. Les festivals singuliers

La singularité d'un festival s'exprime par la nature spécifique de sa programmation, son attachement à des esthétiques peu représentées, son attention à l'émergence et aux nouvelles pratiques notamment numériques, son soutien à des créations originales et/ou formes de médiation innovantes.

#### 3. Les festivals d'intérêt régional

A rayonnement régional et disposant d'un ancrage territorial avéré : par leur renommée culturelle sur le territoire régional et leur inscription dans les réseaux professionnels, la provenance significative des publics au-delà du département d'implantation, la mise en œuvre d'actions menées à l'année, la forte mobilisation de la population locale, l'implication significative des collectivités locales.

Dans tous les cas, la Région prend en compte :

- le modèle économique des événements, notamment la capacité d'autofinancement.
- la localisation géographique du festival et son éloignement de l'offre culturelle.

La Région n'intervient pas au titre de l'aide au déficit.

### Modalités de paiement :

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur.

### Modalités d'instruction et d'attribution :

**Pour l'année 2019, dépôt en ligne de votre demande de subvention du 15 octobre au 31 décembre 2018** : <https://subventions.normandie.fr/>

La demande devra être accompagnée de l'ensemble des pièces complémentaires indiquées.

Les attributions de subventions seront dans ce cadre, soumises chaque année à la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional, avant notification par le Président de Région.

L'attribution d'une subvention une année ne vaut pas attribution systématique pour les exercices suivants.

### En savoir plus :

Décision fondatrice : Assemblée plénière du 26 juin 2017

### Contacts

Lucas Blaya  
Direction de la Culture et du Patrimoine  
Service Spectacle vivant, formation, emploi  
Chargé de projets musiques actuelles  
02 31 15 53 14  
lucas.blaya@normandie.fr  
Pour toute question relative aux musiques actuelles

- [Dispositif d'aide aux artistes et groupes de musiques actuelles de Normandie - Parcours « GO »](#)
- [Soutien à la production mutualisée en région et inter-région spectacle vivant](#)
- [Aide aux festivals et manifestations](#)
- [Aide aux compagnies de théâtre, danse, cirque, marionnette, arts de la rue et ensembles musicaux](#)

- [Aide au fonctionnement des écoles associatives dans le secteur des musiques actuelles.](#)

---

Philippe TORMEN  
Direction de la Culture et du Patrimoine  
Service Spectacle vivant, formation, emploi  
Chargé de projets musiques savantes & enseignements artistiques  
02 31 06 34 39  
philippe.tormen@normandie.fr  
Pour toute question relative à la musique classique

- [Aide aux festivals et manifestations](#)
- [Aide aux compagnies de théâtre, danse, cirque, marionnette, arts de la rue et ensembles musicaux](#)

---

Svetlana Svetlova  
Direction de la Culture et du Patrimoine  
Service industries culturelles, arts visuels, territoires et droits culturels  
chargée de projets arts visuels  
02 31 06 97 47  
Pour toute question relative aux arts plastiques

- [Aide à la création \(arts plastiques\)](#)
- [Aide aux résidences et aux projets de recherche \(arts plastiques\)](#)
- [Aide à l'édition \(arts plastiques\)](#)
- [Aide aux expositions \(arts plastiques\)](#)
- [Aide aux festivals et manifestations](#)
- [Accueil d'expositions à l'Abbaye-aux-Dames](#)

---

Benoit Pétel  
Direction de la Culture et du Patrimoine  
Service industries culturelles, arts visuels, territoires et droits culturels  
Chargé de projets industries culturelles  
02 35 52 21 39  
Pour toute question relative au livre et au cinéma

- [Dispositif d'aide aux salles de cinéma de Normandie dotées des trois labels art & essai](#)
- [Dispositif de soutien à la médiation dans les salles de cinéma indépendantes en Normandie](#)
- [Fonds d'aides à la création et à la production cinéma, audiovisuel et multimédia en Normandie](#)
- [Modernisation ou création de salles de cinéma](#)
- [Soutien au programme de développement de projets audiovisuels et/ou cinématographiques](#)
- [Aide aux festivals et manifestations](#)
- [Fonds d'aide au développement de l'économie du livre en Normandie](#)

---

Agnès Decour  
Direction de la Culture et du Patrimoine  
Service Spectacle vivant, formation, emploi  
chargée de projets théâtre (50, 76)  
02.31.15.81.34  
agnes.decour@normandie.fr

- [Soutien à la production mutualisée en région et inter-région spectacle vivant](#)
- [Aide aux festivals et manifestations](#)
- [Aide aux compagnies de théâtre, danse, cirque, marionnette, arts de la rue et ensembles musicaux](#)

---

Jefferson Desmoulains  
Direction de la Culture et du Patrimoine  
Service Spectacle vivant, formation, emploi

Chargé de projets théâtre (14, 27, 61)  
02 31 30 48 64  
jefferson.desmoulains@normandie.fr

- [Soutien à la production mutualisée en région et inter-région spectacle vivant](#)
  - [Aide aux festivals et manifestations](#)
  - [Aide aux compagnies de théâtre, danse, cirque, marionnette, arts de la rue et ensembles musicaux](#)
- 

Marylène CORBINAIS  
Direction de la culture et du patrimoine  
Service Spectacle vivant, formation, emploi  
Chargée de projets danse, cirque, arts de la rue & de la marionnette  
02 31 06 98 25  
marylene.corbinais@normandie.fr  
Pour toute question relative à la danse, au cirque, aux arts de la rue et de la marionnette

- [Soutien à la production mutualisée en région et inter-région spectacle vivant](#)
  - [Aide aux festivals et manifestations](#)
  - [Aide aux compagnies de théâtre, danse, cirque, marionnette, arts de la rue et ensembles musicaux](#)
-